



le **cnam**  
intec

# Évoluer vers l'expertise comptable 2015 >>> 2016

Préparer le DCG / DSCG  
en formation continue ou par la VAE



# La formation tout au long de la vie

## Plan de formation de l'entreprise

Il s'agit de l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur à destination de son personnel. Le salarié doit présenter sa demande à son employeur en faisant valoir le lien direct de la formation avec les besoins de son entreprise.

### Financement

Les frais de formation sont à la charge de l'employeur.

### Modalités d'inscription

Les démarches administratives sont effectuées en relation avec l'entreprise (cf. dossier d'inscription).

## Congé individuel de formation (Cif)

Le Cif permet au salarié de suivre à temps plein ou partiel une formation de son choix, indépendamment de celles proposées par l'entreprise. Sa rémunération est maintenue pendant toute la durée de sa formation.

### Financement

La prise en charge est assurée, sous réserve d'acceptation du dossier par l'organisme paritaire collecteur agréé au titre du Cif (Fongecif, Agécif...) auquel cotise l'entreprise.

### Modalités d'inscription

Les démarches doivent être effectuées mi-juin pour le DGC et mi-juillet pour le DSGC au plus tard.

**En vue de préparer une demande de VAE, le salarié peut mobiliser les dispositifs de financement de la formation continue :**

- le plan de formation ;
- le CPF ;
- ou plus spécialement le congé VAE (allocation de 24 heures en se rapprochant de l'Opacif auquel est rattaché son employeur).

**Le demandeur d'emploi peut faire financer sa démarche via le Pôle emploi.**

## Compte personnel de formation (CPF)

Le CPF permet au salarié de cumuler ses heures de droit à la formation tout au long de sa carrière, depuis son entrée sur le marché du travail jusqu'à sa retraite. Il peut être mobilisé à tout moment, notamment durant d'éventuelles périodes de chômage. L'employeur n'a pas à donner son aval pour que le salarié puisse suivre la formation, si celle-ci a lieu hors temps de travail.

### Financement

La formation peut être prise en charge en tout ou partie (frais pédagogique et frais annexes) par votre compte personnel de formation.

### Comment utiliser son CPF au Cnam-Intec ?

La demande doit être effectuée sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr), puis validée par l'OPCA. Il est recommandé de demander un devis au préalable, pour disposer de toutes les informations nécessaires. La confirmation de prise en charge devra être jointe au dossier d'inscription.

## Formation des demandeurs d'emploi

### Financement

Plusieurs dispositifs de financement d'actions de formation sont accessibles aux demandeurs d'emploi par l'intermédiaire de Pôle Emploi.

### Des aides pour développer les compétences

Certaines nécessitent une promesse d'embauche :

- action de formation préalable au recrutement
- préparation opérationnelle à l'emploi
- action de formation conventionnée
- aide individuelle à la formation professionnelle

Le demandeur d'emploi est, pendant la formation, relevé des obligations de recherche d'emploi.

### Modalités d'inscription

Après obtention d'un devis auprès du Cnam-Intec, le demandeur d'emploi doit solliciter une prise en charge par l'organisme financeur (Pôle emploi, Opca, etc). La notification de prise en charge doit être jointe au dossier d'inscription. L'ensemble des démarches doivent être effectuées avant le début de la formation.

Contact :

formation-continue.  
intec@cnam.fr

[http://intec.cnam.fr/  
formules-d-  
enseignement/  
formation-continue/](http://intec.cnam.fr/formules-d-enseignement/formation-continue/)

Tél. : 01 58 80 85 92  
01 40 27 29 20  
01 58 80 88 25  
01 58 80 83 38  
01 40 27 25 19

## La validation des acquis : VAE - VES - Vap 85

Vous visez l'obtention d'un diplôme de la filière de l'expertise comptable : la validation de vos acquis de l'expérience ou de vos études supérieures peut y contribuer.

Avant d'aller plus loin :

- VAE  
Consultez les grilles de compétences des UE composant le diplôme et vérifiez que vos expériences répondent aux référentiels.
- VES  
Vérifiez que :  
- votre diplôme ne donne pas déjà droit à des dispenses pour le DCG ou le DSCG ;  
- la concordance des programmes des diplômes respectifs ;  
- les notes obtenues dans les matières demandées.
- Vap 85  
Vérifiez que vos acquis d'expérience, d'études et de formation sont suffisants dans les différents domaines du diplôme pour aborder la formation.

Trois dispositifs de validation des acquis		Diplômes visés	
		DGC, DSGC, certificats de spécialisation	DCG, DSCG, DEC
VAE	Délivre tout ou parties du diplôme au vu de l'expérience professionnelle d'une durée cumulée minimale de 3 ans.	Sur dossier de recevabilité, dossier de candidature et entretien (jury Cnam-Intec)	Sur dossier de recevabilité, dossier de candidature et entretien (jury État)
VES	Délivre tout ou parties du diplôme au vu d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger	sur dossier * Coût 100€	
Vap 85	Dispense des prérequis pour préparer le diplôme au vu de l'expérience professionnelle, personnelle des études et formations.	sur dossier * Coût 100€	

\*Dossier téléchargeable sur le site [intec.cnam.fr](http://intec.cnam.fr) (rubrique validation des acquis)

Le Cnam-Intec organise des réunions d'information.

La démarche VAE est assimilée à une action de formation et peut être financée par tout dispositif de formation continue des salariés (plan de formation, CPF, congé VAE) ou des demandeurs d'emploi.

### Procédure jury VAE Cnam-Intec

Le jury VAE se réunit trois fois par an (mars, juin et novembre) et délibère à la suite de l'audition du candidat.

### Procédure jury VAE État

Une commission académique expertise préalablement le dossier et s'entretient avec le candidat. Le jury national du diplôme se réunit une fois par an et délibère sur les candidatures.

	Dates indicatives Les dates effectives sont publiées chaque année au BO	
	DCG	DSCG
Date nationale des inscriptions sur Internet	janvier	mai
Date nationale limite de retour des dossiers d'inscription et du livret 2 (services académiques)	mars	août
Période de l'entretien avec la commission académique	avril à mai	octobre à novembre
Jury national	septembre	décembre

### Accompagnement VAE

Le Cnam-Intec et, en région, les centres du Cnam, assurent un accompagnement VAE en vue du diplôme du Cnam-Intec et/ou de l'État, sous forme d'entretiens individuels et d'ateliers, pour aider à :

- choisir les activités professionnelles ou extra professionnelles qui justifient la demande ;
- expliciter et analyser ces expériences ;
- les mettre en relation avec les compétences des référentiels des UE ;
- choisir les pièces probantes ;
- préparer l'entretien avec le jury.